

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac
Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 04 septembre 2026

Délibération N° DE2026072

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	16	19
Date de la convocation : 31/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Péreuil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Viviane, BEULZ Loïc, PAJOT Antoine, MARTY Didier, COUSSEAU Stéphanie, LOUILLAU Sandrine, MONNET Géraldine, HENDRYCKS Cathy, GEISSBERGER Sandrine, PIVETEAU-FENETEAU Adrien, LASSAGNE Mathias, MANDIN Lucie
Représentés : BLOCH Thierry représenté par DECELLE Guy, NEBOUT Franck représenté par MARTY Didier, SLAWY Marion représentée par MANDIN Lucie
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BOULLAULT Angèle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION CR DU 12/06/2026

Rapporteur : **Guy DECELLE, Maire**

Monsieur le Maire soumet, à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu du Conseil Municipal, séance du 12 juin 2026, qui leur a été auparavant adressé par mail.

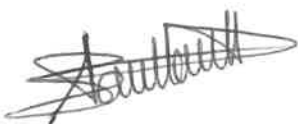
Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

D'approuver le compte rendu de la réunion du 12 juin 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

BOULLAULT Angèle
Secrétaire de séance



DECELLE Guy
Président de séance



DE2026072

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le **11 SEP. 2026**

ID : 016-200054187-20260904-DE2026072-DE

S²LO

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS
15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son
caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site
www.telerecours.fr.*



DE2026072